



Offre d'achat immobilière avnt un compromis

Par **BASSOCH**, le **21/02/2009** à **16:29**

Nous avons fait une offre par la biais d'une agence pour l'achat d'un terrain le 06/02 à 50000E qui à été signé par les vendeurs avec bon pour accord. Juste avant la signature du compromis de vente qui devais être établi chez le notaire, les vendeurs nous contacte par téléphone le 20/02 pour nous dire qu'ils ont signé un compromis à 75000E par le biais d'une autre agence. Es ce normal, que pouvons nous faire, quel sont nos droit?